

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10	Présents : Arnaud CARRE, Axel HERVET, Erwann DIVEU, Amandine MORIN, Sonia QUEMENER, Christine LOGUIVY, Lucie CHEVALIER, Charles LEFORT.
Présents : 8	Absent ayant donné procuration :
Votants : 9	Absent excusé : Adeline PEPION
	Absent non excusé : Thierry CHAPON
Convocation	26 février 2026

Secrétaire de séance : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h44.

Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du **compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2026**
- Bilan comptable des évolutions des dotations et impacts sur le budget 2026
- Organisation des Élections Municipales – 15 et 22 Mars 2026
- Participation et organisation du Relais des Villages
- Questions diverses

1

Ouverture de séance 18h44

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal du 29 janvier 2026, n'ayant aucune remarque celui-ci est validé par l'ensemble du conseil.

Bilan comptable des évolutions des dotations et impacts sur le budget 2026

M. le maire informe le Conseil municipal des changements à la hausse et à la baisse des aides et dotations de l'état pour l'exercice 2026. Notamment une diminution du Fond National de Garantie individuelle de ressources (FNGIR) et du Fond Départemental TADE (DMTO) ainsi que de l'augmentation de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF), de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

En quelques chiffres, la DMTO versée à la commune a baissé de 38% entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025 et le FNGIR de 11%. Alors que les dépenses de fonctionnement ont, quant à elles, augmenté de

16% pendant cette période. Ces augmentations sont le résultat, entre autres, des dépenses supplémentaires réalisées pour les réparations et l'entretien de la voirie, l'augmentation du prix d'achat des matières premières et l'augmentation des prestations de services.

La DGF, la DSR et la DNP, ont pour leur part, augmenté respectivement de 1%, 8% et 2%. Néanmoins, ces augmentations ne permettent pas de composer les diminutions.

Dans les prévisions budgétaires de 2026, Monsieur le Maire a souhaité privilégier une baisse générale des dotations au-delà des prévisions communiquées, et privilégier une augmentation générale de dépenses afin de proposer un exercice 2026 serein.

Il sera cependant nécessaire de trouver des leviers financiers ou de baisser les dépenses de fonctionnement afin d'anticiper les variations budgétaires des exercices suivants et de pérenniser la stabilité des finances de la commune.

Organisation des Élections Municipales du 15 et 22 mars 2026

Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux de choisir leurs disponibilités pour la permanence électorale du 1^{er} tour des élections municipales du dimanche 15 mars 2026.

Il sera complété par des candidats de la nouvelle liste.

Le dépouillement sera réalisé par trois accesseurs titulaires ou suppléants dont la secrétaire.

Le résultat sera élargé sur les feuilles de dépouillement par deux scrutateurs sélectionnés parmi les administrés.

Le tableau de la permanence du 2^e tour sera proposé à la complétude si la commune est concernée par le 2^e tour des Élections Municipales.

2

Participation et organisation du Relais des Villages

Le Conseil municipal souhaite que la commune participe, comme les années précédentes, au prochain Relais des Villages de 2026.

Il propose que ce Relais soit organisé et suivi par l' élu(e) en charge de la fête du Village et des Associations de la prochaine mandature 2026-2033.

Questions diverses

Les Conseillers municipaux mettent en lumière le manque de visibilité des gîtes situés sur la commune malgré le travail réalisé par l'Office du Tourisme.

La solution de courte portée afin de promouvoir les Gîtes du Quiou serait de créer un registre interne à la mairie et de le publier sur le site communal.

Mais des solutions de plus longues portées devront être étudiées pour remédier à cette lacune.

N'ayant plus de questions, Monsieur Le Maire lève la séance à 19h41.

Procès-Verbal validé par le nouveau Conseil municipale lors de la séance du 22 mars 2026.

